

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Septembre 2021

Quelles solutions développer pour valoriser les déchets alimentaires ou de jardin du territoire ?

Une enquête est lancée sur le territoire, à destination des ménages & professionnels : que font-ils de leurs déchets alimentaires & de jardin, et quelles solutions souhaitent-ils voir naître dans les prochaines années pour mieux valoriser ces biodéchets ?*



**Qu'est-ce qu'un biodéchet ?*

Les biodéchets sont composés des déchets alimentaires (épluchures de fruits ou légumes, restes de repas, denrées alimentaires non consommées...) et des déchets de jardin (tailles de haie, tontes de gazon, feuilles mortes...). Ce sont des déchets organiques ou fermentescibles.

30% des ordures ménagères des français sont des biodéchets... et pourraient être mieux valorisés !

Les biodéchets déposés dans le bac d'ordures ménagères sont acheminés vers l'unité de valorisation énergétique de Pontarlier pour être incinérés. Constituée majoritairement d'eau, la matière organique est peu encline à brûler et pourrait très facilement être valorisée autrement, via un retour à la terre ! Composté, le déchet organique se transforme en ressource pour le sol et constitue une alternative naturelle aux engrais chimiques. En France, les biodéchets constituent 30 % du poids de nos ordures ménagères.

Une partie de la population valorise déjà ses déchets alimentaires en compostant de manière individuelle ou partagée. De même, les déchets de jardin peuvent rester sur place et être valorisés en paillage ou compost. Ils sont également acceptés en déchèterie et sont ainsi valorisés en compost.

La méthanisation est une autre voie de valorisation des biodéchets, par une transformation en biogaz notamment.

De nouvelles obligations de tri des biodéchets à partir de 2024

La réglementation autour du tri et de la valorisation des biodéchets se renforce. Depuis 2012, les "gros producteurs" de déchets alimentaires et déchets de jardin sont soumis à obligation de tri et valorisation. D'ici 2024, c'est au tour des collectivités de **mettre à disposition de tous une solution de tri et de valorisation des biodéchets, permettant aux ménages de ne pas les jeter dans leurs ordures ménagères**. Composteur individuel, unité de compostage collectif, service de broyage, dispositif de collecte des biodéchets en porte à porte ou point d'apport volontaire sont autant de solutions qui peuvent être développées sur le territoire.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Septembre 2021

Construire ensemble les solutions de demain

Avant de définir le scénario le plus adapté au territoire et ses habitants, Préval Haut-Doubs et ses 8 collectivités adhérentes lancent une enquête auprès des ménages et des professionnels pour connaître leurs pratiques et leurs besoins.

Parallèlement, une identification fine du contenu des ordures ménagères du territoire sera menée 3 semaines durant. Ceci afin de quantifier et qualifier la nature de nos déchets, en particulier nos biodéchets. Les résultats de cette enquête, associés à ceux de l'"autopsie" de nos ordures ménagères, seront précieux pour répondre au mieux aux besoins du territoire en matière de tri et valorisation des biodéchets.

*Exprimez votre avis en répondant à l'enquête sur www.preval.fr
Ou en format papier dans les communautés de communes*